

REGLEMENT

1/ORGANISATION

Le comité des fêtes de Pont de Vaux, siège social Mairie 66 rue Maréchal de Lattre de Tassigny 01190 PONT DE VAUX

TEL 03 85 51 45 60 organise des courses jeunes et adultes ouvertes à tout licencié ou non.

2/ CATEGORIES ET HORAIRES DES DEPARTS

9h31	Jeunes de 5 à 8 ans	distance	558 m	Récompense
9h41	Jeunes de 9 à 12 ans	distance	1 570 m	à
9h51	Jeunes de 13 à 16 ans	distance	2 355 m	chaque participant
9h30	Juniors, séniors, vétérans	distance	11 000 m	
	Hommes et femmes		21 100 m	

3/ PARCOURS ET RAVITAILLEMENT

Les courses jeunes se déroulent en ville sur un parcours plat.

Le 11 000 m et 21100 m se déroulent en ville et en campagne sur un parcours entièrement goudronné plat dont la dénivellation ne dépasse pas 30 m. Le balisage est réalisé au sol. Le semi-marathon est une boucle de 10 550 m parcourue deux fois. Le ravitaillement est assuré aux 5, 10 et 15 kms.

Les 170 premiers hommes et les 80 premières femmes inscrits (es) se verront offrir un tee shirt technique.

4/ INSCRIPTIONS

L'inscription peut se faire en ligne sur www.chronpuces.fr et les frais de la plateforme sont offerts par l'organisateur.

Le jour de la course sur place une demi-heure au plus tard avant le départ de chaque course. L'engagement est fixé à 3 euros par jeune et 12 euros pour le 11 000 m et le semi-marathon.

5/ SECURITE

La circulation des véhicules est autorisée. La sécurité est assurée par la Croix Rouge et les pompiers. Chaque carrefour est gardé par un commissaire. Une voiture ouvreuse et une voiture balai assureront la sécurité.

6/ ASSURANCE ET CERTIFICAT MEDICAL

L'Organisation a souscrit une assurance RC organisation. Les concurrents devront obligatoirement être couverts par une assurance sportive ou personnelle. L'organisateur dégage sa responsabilité en cas d'accidents ou dommages corporels causés à des participants non assurés. Présentation de la licence obligatoire pour les athlètes licenciés; les athlètes non licenciés présenteront un certificat médical (ou sa copie certifiée conforme) de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an, autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.

7/ VESTIAIRES ET DOUCHES

Vestiaires mis à la disposition des concurrents à la salle des sports à côté des lieux de départ et d'arrivée. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

8/ RECOMPENSES

Des récompenses seront attribuées aux 3 premiers scratch hommes et femmes ainsi que le 1^{er} de chaque catégorie non cumulable sur les courses du 11 km et semi-marathon

9/ Barrière horaire

La barrière horaire du 11 km et semi-marathon sera à 12h30

Cadeau souvenir à chaque concurrent. 1 bon boisson à l'arrivée

Remise des récompenses vers 11h45. Toute récompense non retirée le jour de la course reste acquise à l'organisateur.